



## SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : **Clinic Up**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Herbicide

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: Nufarm GmbH & Co KG  
St.-Peter-Str. 25  
A-4021 Linz  
Autriche  
Téléphone: +43/732/6918-3187  
Téléfax: +43/732/6918-63187  
Adresse e-mail: Katharina.Krueger@at.nufarm.com

Distributeur: Nufarm B.V.  
Koningsstraat / Rue Royal, 97-4  
1000 Brussel / Bruxelles  
Téléphone: 0031 10-3037725  
Adresse e-mail: salesbenelux@nl.nufarm.com

### 1.4. Téléphone en cas d'urgence

Centre Antipoisons (Belgique) : 0032 (0)70/245 245  
Centre Antipoisons (Grand-Duché de Luxembourg): 00352  
8002 5500

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

EG\_1272/08 : - - le produit est selon les critères du SGH ne sont pas  
soumises à une classification

### 2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Clinic Up**

Version 1 (Belgique)

Date d'émission: 2017/05/09

Pictogramme:

-

- EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
- P102 - Tenir hors de portée des enfants.
- P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P280 - Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
- P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
- SP 1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).

## 2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Nature chimique** : Solution aqueuse (de sels d'isopropylamine)  
contains 360g/L Glyphosate

## 3.2. Mélanges

### Composants:

#### Sel d'isopropylamine de glyphosate

No.-CAS: 38641-94-0  
No.-EINECS / No. ELINCS: 254-056-8  
No REACH:  
Concentration: 30,0% - 60,0% (w/w)

#### Classification:

EG\_1272/08 : AquaticChronic2 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours



- Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Enlever les lentilles de contact.
- Contact avec la peau : Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- Inhalation : Amener la victime à l'air libre.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Aucun(e) à notre connaissance.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas d'antidote spécifique, traitement symptomatique.

### SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Poudre sèche, Sable, Mousse, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, il peut se former des dégagements gazeux (HCl, Cl<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub>, CO).

#### 5.3. Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
- Autres Informations : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.



## **SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuelle. (chapitre 8)

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel). Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Conseils supplémentaires : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

chapitre 13

## **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions pour la manipulation sans danger : Porter un équipement de protection individuel. Conserver hors de la portée des enfants.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

#### **Stabilité au stockage**

Température de stockage : > 0 °C

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**



aucun(e)

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Limites nationales d'exposition professionnelle	Note
Sel d'isopropylamine de glyphosate	38641-94-0		pas de classification existant

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Protection respiratoire appropriée pour des concentrations élevées ou des effets à long terme: filtre combiné contre gaz et vapeurs de composés organiques, inorganiques, inorganiques acides et alcalins (exemple: EN 14387 Type ABEK)
- Protection des mains : Gants de protection appropriés contre les produits chimiques (EN 374) y compris en cas de contact direct et prolongé (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation en accord avec la norme EN 374).  
Exemple: gomme nitrile (0.4 mm), gomme chloroprène (0.5 mm), gomme butyl (0.7 mm) et autres.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec capuches latérales (ou lunettes de protection) (Exemple: EN 166)
- Protection de la peau et du corps : Les équipements de protection du corps doivent être choisis en fonction de l'activité et de l'exposition potentielle, par exemple tablier, bottes de protection, combinaison de protection chimique (en accord avec la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 en cas de poussières).
- Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
- Mesures de protection : Les recommandations sur le port d'équipement de protection individuelle dans les instructions d'emploi s'appliquent en cas de manipulation de produits de protection des plantes dans leur emballage final.  
Le port de vêtements de travail couvrants est recommandé. Conserver les vêtements de travail séparément. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect**

État physique : liquide  
Forme : Pas d'information disponible.  
Couleur : donnée non disponible  
Odeur : donnée non disponible

Point/intervalle de fusion : donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : donnée non disponible

Point d'éclair : donnée non disponible

Température d'inflammation : donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure : donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : donnée non disponible

Pression de vapeur : non applicable

Densité : 1,171 g/cm<sup>3</sup>  
à 20 °C

Hydrosolubilité : complètement miscible

pH : 5

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log POW = -3,2  
à 25 °C

(Glyphosate)

Constante de dissociation : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : 32,4 mPa.s  
à 20 °C



Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant.

Propriétés explosives : Non-explosif

## 9.2. Autres informations

aucun(e)

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Réagit avec de l'acier galvanisé ou de l'acier doux sans doublure pour produire de l'hydrogène, un gaz très inflammable qui pourrait exploser.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec de l'acier galvanisé ou de l'acier doux sans doublure pour produire de l'hydrogène, un gaz très inflammable qui pourrait exploser.

### 10.4. Conditions à éviter

donnée non disponible

### 10.5. Matières incompatibles

Réagit avec de l'acier galvanisé ou de l'acier doux sans doublure pour produire de l'hydrogène, un gaz très inflammable qui pourrait exploser.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique: produits de combustion dangereux: voir la section 5

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral rat  
Dose: > 2.000 mg/kg



Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal  
Dose: > 4.000 mg/kg

Irritation de la peau : Résultat: Pas d'irritation de la peau

Irritation des yeux : Résultat: irritation légère

Sensibilisation : Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant.

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson : CL50 Toxicité pour le poisson  
Dose: > 100 mg/l  
Période d'essai: 96 h

Toxicité pour les invertébrés aquatiques : CE50 Daphnie  
Dose: > 100 mg/l  
Période d'essai: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 Toxicité pour les algues  
Dose: > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Biodégradable

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : donnée non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible





### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

### 12.6. Autres effets néfastes

aucun(e)

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Selon la Directive 2000/532/CE, comme modifiée. :

Code des déchets : 02 01 08 (déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses)

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.

Stocker les emballages vides dans un local approprié après les avoir rincés trois fois conformément à la directive 94/62/CE

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1. Numéro ONU

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID :

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport par route et par voie ferrée.

IATA-DGR :

N'est pas une substance dangereuse selon la définition des réglementations ci-dessus.



IMDG :

N'est pas une substance dangereuse selon la définition des réglementations ci-dessus.

#### **14.4. Groupe d'emballage**

non applicable

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

non applicable

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

aucun(e)

### **SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

aucun(e)

### **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

Date d'impression : 2017/05/09

Le format de la date utilisé est aaaa/mm/jj (ISO 8601).  
(Les modifications sont marquées sur le bord gauche par: ||  
)



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Clinic Up**

Version 1 (Belgique)

Date d'émission: 2017/05/09

Cette fiche de sécurité (FDS) a été conçue en transférant la FDS de notre fournisseur dans notre module SAP-EHS, Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

**Personne de contact**

Société	:	Nufarm GmbH & Co KG K. Krüger St.-Peter-Str. 25 A-4021 Linz Autriche	Nufarm B.V. . Koningsstraat / Rue Royal, 97-4 1000 Brussel / Bruxelles Belgique
Téléphone	:	+43/732/6918-3187	0031 10-3037725
Téléfax	:	+43/732/6918-63187	
Adresse e-mail	:	Katharina.Krueger@at.nufarm.com	salesbenelux@nl.nufarm.com

Les informations ci-inclus ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de certaines propriétés.